



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 12 décembre 2005

Composition du bureau

Monsieur Jean-François Perusset, Président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jean-Claude Andrey, scrutateurs.
Madame Denise Rochat, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Jean-François Perusset, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public présent.

La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.
Membres présents : 49. Mme Isabelle Gay-Crosier est excusée.

PV de la séance du Conseil du 26 septembre 2005 : la lecture n'en est pas demandée. La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée et le PV est adopté sans avis contraire ni abstention.

Information du bureau

M. Perusset, Président du Conseil donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Communications de la Municipalité

M. François Delessert, Syndic, n'a que des bonnes nouvelles :

Le Plan partiel des Câbleries est revenu du canton, six ans après, accepté par M. Mermoud, chef du DIRE.
La Municipalité a rencontré récemment le comité de la société du tennis. Le terrain – propriété de Venoge-Parc – sera offert à la Commune.

M. René Nicolet, Municipal, donne 3 informations

Les travaux de recherche et de pompage de la nouvelle station sont arrivés à leur terme. L'ancien puits, sis dans l'enceinte des Câbleries, a été supprimé et mis en conformité. M. Nicolet, Municipal, retrace l'histoire de l'eau dans notre commune.

Route Dessous-la-Ville (entre Route de la Gare et Le Cheminet) : toutes les autorisations ont été obtenues et les travaux démarreront fin janvier. Il est question de la route de desserte uniquement.

Les éclairages de Noël, nouvellement acquis, ornent la route de la Gare ainsi que différents carrefours. Ils seront complétés l'an prochain, pour autant que le budget soit accepté. M. Nicolet, Municipal, remercie le personnel extérieur qui a dû installer ces éclairages alors que la bise sévissait sérieusement...

M. Yvan Rochat, Municipal, informe que la mise à l'enquête de la Route de Dailens 2 est arrivée à son terme. Les travaux démarreront dès mars - avril 2006.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Municipale, parle de l'Agorespace installé derrière le Verger.

Chacun est invité à aller tester ces installations. L'inauguration est prévue en 2006.

L'ASiCoPe : le budget a été accepté par le Conseil intercommunal.

M. Serge Loutan, directeur de l'établissement scolaire de Cossonay a annoncé son départ au 31 janvier 2006, suite à sa nomination à la tête du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation).

Le dossier du Skate-Parc est toujours au canton... M. F. Delessert, Syndic, a obtenu quelques renseignements au Service de l'agriculture. En raison de la protection des rives de la Venoge, il n'est pas possible de mener à bien ce projet, pour l'instant.

M. Naïm Ben Khelifa relève que l'Agorespace n'est pas utilisable pour le basket-ball, en raison de la texture du revêtement, trop souple pour ce sport...

2. **Rapport de la Commission relatif à l'Organisation Mondiale du Commerce : Résolution contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)** (préavis no 50-2005)

Ce préavis, avait été retiré par la Municipalité lors du Conseil du 20 juin.

Par 18 voix contre 16, le Conseil en avait alors demandé le report.

M. Delessert, Syndic, réitère le retrait par la Municipalité de ce préavis.

Mme Dominique von der Mühl, rapporteur de la commission, donne lecture d'une demande relative à la mise sur pied d'une séance d'information à l'intention des membres du Conseil, à l'occasion de laquelle quelques invités, d'une commune voisine par exemple, pourraient exposer les arguments tant pour que contre.

M. Delessert, Syndic, prend note de la demande et la Municipalité organisera une séance conformément au souhait exprimé.

3. **Rapport de la Commission des finances relatif au projet de budget 2006** (préavis no 61 – 2005)

M. Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

- Le résultat estimé fait état d'un excédent de revenu de fr. 27'700.-

- Evolution de la dette par habitant :

- selon les comptes 2004, son montant était de fr. 6'746.-

- au 31 décembre 2005, selon budget, fr. 6'508.-

- au 31 décembre 2006, selon budget, fr. 6'010.-

La discussion est ouverte.

M. Wittwer trouve un peu bizarre le point 2 relatif au crédit de fr. 48'000.- correspondant à des travaux d'amélioration du système de détection incendie du collège du Cheminet, alors que lesdits travaux ont déjà été effectués. Réponse : un début d'incendie à la cuisine du collège a rendu l'opération indispensable.

Point 3, Crédit de fr. 85'000.-, raccordement en eau potable du nouveau quartier des Vignettes. M. F. Bussy demande s'il n'aurait pas été possible de faire payer cette somme directement par les constructeurs. M. Nicolet, Municipal, explique que la défense incendie incombe à la commune mais qu'elle récupérera les taxes de raccordement.

Mme S. Berthoud demande à quoi correspond le montant de 3'000'000.- (Achats bâtiments et terrains). M. Delessert, Syndic, répond que le giratoire de la Gare et l'achat du bâtiment de la Route de la Gare 40 sont intégrés dans ce montant.

La parole n'est plus demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 61-2005, ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

décide :

1. d'adopter le budget 2006 de la Bourse communale,
2. d'accorder un crédit de fr. 48'000.- pour l'amélioration du système de détection incendie du collège du Cheminet (montant compris dans ce budget, au chapitre 3561),
3. d'accorder un crédit de fr. 70'000.- pour l'achat et l'installation de 7 « Moloks » sur le territoire communal (montant compris dans ce budget, au chapitre 45)
4. d'accorder un crédit de fr. 85'000.- pour le raccordement en eau potable du nouveau quartier des Vignettes (montant compris dans ce budget, au chapitre 81).

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la commission relatif à l'achat du bâtiment sis à la route de la Gare 40
(préavis no 62 -2005)

M. Eric Joseph, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte.

M. A. Pellet se déclare surpris qu'une commission ait été nommée pour cet objet, alors que jusque-là, c'est la Commission « Achat et vente de terrains » qui avait fonctionné pour des objets concernant l'acquisition de bâtiments.

Selon M. E. Jaton, il avait été question que cette dernière devienne une commission permanente, ce qui ne se justifie plus actuellement.

M. Delessert déclare qu'il aurait fallu nommer une commission uniquement pour les achats de bâtiments.

Mme S. Berthoud demande s'il est prévu de remédier aux problèmes d'humidité subsistant dans ce bâtiment et quel en serait le coût.

M. Yvan Rochat, Municipal, précise qu'il n'est pas envisagé de faire des travaux autres que l'aménagement nécessaire à l'exploitation du magasin (boucherie ou autre).

La parole n'est plus demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal no 62 - 2005, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle N° 130 incluant le bâtiment de la Route de la Gare 40 (ECA N° 137), la cordonnerie (ECA N° 138) et le kiosque (ECA N° 479), en l'état actuel pour un montant de **620'000.—** (six cent vingt mille francs) ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes (conventions, servitudes, locations, etc...) relatifs à ce bâtiment ;
- de financer cette dépense par recours à l'emprunt ;
- d'amortir cette somme sur 30 ans (trente ans) ;

Résultats du vote : Le préavis est accepté avec 40 oui, 2 non, 6 abstentions.

5. Nomination d'une secrétaire

Suite à la démission de la secrétaire actuelle, le bureau du Conseil a été approché par Madame Claudine Martin qui a adressé une lettre de motivation. M. J.-F. Perusset, Président, donne lecture de ce courrier.

Aucune autre proposition n'étant présentée, le vote (bulletin secret) peut se dérouler.

Résultats : bulletins distribués : 49, rentrés : 49.

Mme Claudine Martin obtient 49 voix et récolte les applaudissements nourris de l'assemblée.

Elle entrera en fonction le 1^{er} janvier 2006.

6. Propositions individuelles.

❖ M. P.-A. Epars propose que les jetons de présence soit attribué aux cartons du cœur. Proposition acceptée.

❖ M. Ch. Martinetti remercie la Municipalité pour la visite de Tridel, organisée le 21 novembre ainsi que pour le repas qui a suivi.

❖ M. Collet demande si la commune pourrait mettre à disposition des présentoirs destinés à exposer des affiches (format mondial) à l'occasion des élections communales, par exemple.

M. F. Delessert, Syndic, n'est pas opposé à ce que la Commune participe financièrement, cependant, il appartient aux groupes de faire les démarches pour trouver le matériel en question.

M. C.-A. Chabloz précise que la SGA met à disposition les présentoirs, mais que les affiches format mondial sont à la charge des groupes.

❖ M. F. Delessert, Syndic, remercie les membres pour l'acceptation du budget. Il profite de l'occasion pour souhaiter de bonnes fêtes à chacun ainsi qu'une excellente année 2006. La verrée de ce soir est offerte par la Municipalité.

Pas de conseil dans l'immédiat, la date sera transmise ultérieurement.

❖ M. J.-F. Perusset retrace la vie de la commune en cette année 2005, et énumère les objets traités lors de votations tant cantonales que fédérales.

Il passe également en revue les préavis présentés dans les quatre séances qui ont rythmé l'année.

M. Perusset se dit ravi des bons moments passés à l'occasion de soirées ou manifestations des sociétés locales. Il félicite ces différentes sociétés pour leur engagement au sein de la commune.

Il exprime sa reconnaissance à la Municipalité pour le travail accompli et lui souhaite le meilleur pour les nouveaux défis à relever.

Ses remerciements vont également à la secrétaire soussignée, accompagnés d'un magnifique bouquet.

Dernier point : Pour les élections communales, le dépôt des listes est fixé au 23 janvier 2006.

Ces élections se dérouleront le 12 mars et le 2 avril 2006.

Il est 21 h. 20 lorsque le Président clôt la séance en souhaitant à chacune et chacun une très bonne année 2006.

J.-F. Perusset
Président

D. Rochat
Secrétaire